VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **01 octobre 2021 à 16 h 00**

AUJOURD'HUI **premier octobre deux mille vingt et un**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 24 septembre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Nicaise JOSEPH à Lucas PEYRE, Julien BONY à Cécile LAPORTE, Jean-Pierre BRENAS à Catherine PINET-TALLON, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Marianne MAXIMI, Diego LANDIVAR à Alparslan COSKUN**

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : **Wendy LAFAYE**

Dominique BRIAT et Nicolas BONNET arrivent pendant la présentation de la question n°1.
Alexis BLONDEAU arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).
Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°3 (fin du pouvoir donné à Christophe BERTUCAT).
Eric FAIDY demande une suspension de séance à 17h41, à laquelle M. le Maire accède.
Rémi CHABRILLAT quitte la séance pendant la suspension de celle-ci et donne pouvoir à Thomas WEIBEL.
Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance à 17h50.
Les élus du groupe Avenir Républicain quittent la séance pendant le débat de la question n°3.
Pierre SABATIER quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à Anna AUBOIS.
Anne-Laure STANISLAS quitte la séance avant le vote de la question n°11 et donne pouvoir à Marion BARRAUD.

Rapport N° 34

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social peuvent, en raison d'une action spécifique, bénéficier d'une subvention.

Il est rappelé que la ligne budgétaire 2021 pour l'ensemble des subventions exceptionnelles allouées à des associations à caractère santé et social est de 10 800 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention exceptionnelle aux demandes de subventions afférentes, sollicitées par des associations travaillant dans le domaine social, au titre de l'année 2021.

UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPEES PSYCHIQUES - DELEGATION DU PUY-DE-DOME

L'association dite Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques a pour but de regrouper sur le plan national les familles de malades psychiques dans un but d'entraide, de formation et de défense commune de leurs intérêts.

L'association intègre le programme de la Semaine Internationale sur la Santé Mentale du 4 au 17 octobre 2021, qui a pour thème cette année «Santé mentale et respect des droits», en proposant le spectacle MURS MURS, porté par deux compagnies La Grange Aux Ailes et Les Arbres Mondes, pour illustrer le thème de l'isolement. Le spectacle sera suivi d'un débat en présence de la compagnie créatrice de ce spectacle et d'un psychiatre.

Les objectifs de cette action sont de s'interroger sur la question des droits de chacun, de sensibiliser le public à la santé mentale et à sa destigmatisation.

Le nombre approximatif de bénéficiaires est de 90/100 personnes (tout public).

Le budget prévisionnel de cette action est de 1 500 euros.
Subventions demandées par l'association pour cette action :

	Budget prévisionnel 2021
Ville de Clermont-Ferrand	1 500 €
TOTAL	1 500 €

Au regard du coût du projet, l'association demande une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 euros.

Il est à noter que cette association a perçu, au titre de l'année 2020, une subvention exceptionnelle de 1 000 euros et une subvention complémentaire, en fin d'année, de 500 euros soit un total de 1 500 euros en sachant que l'association avait demandé une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 euros.

Il est proposé 1 000 euros pour cette action de l'Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques - Délégation du Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2021.

ATELIER LOGEMENT SOLIDAIRE

L'association dite Atelier Logement Solidaire a pour but de promouvoir et de développer des projets d'innovation sociale qui s'inscrivent dans les champs suivants :
- la lutte contre le mal-logement ;
- l'inclusion des publics vulnérables ;
- l'accès aux droits.

Le programme national «Aide au projet Vacances» issus d'un partenariat entre l'ANCV et la Fédération des Acteurs de la Solidarité qui permet le financement de séjour vacances pour les personnes en situation de précarité avec la prise en charge de 80 % des frais d'hébergement, de transport et de repas sous forme de chèques vacances a été reconduit pour l'année 2021. L'été dernier, l'association avait saisi cette opportunité afin de permettre le départ de 6 familles monoparentales durant une semaine au mois d'août. Le bilan de cette action étant totalement positif (bien-être, renforcement des liens familiaux et autonomie des personnes), l'association renouvelle cette action afin de permettre le départ en vacances de nouvelles familles en situation de précarité hébergées au sein de leur dispositif Alternativ'hôtel de manière similaire à l'année passée.

Le nombre approximatif de bénéficiaires est de 16 personnes dont 10 enfants.

Le budget prévisionnel de cette action est de 4 406 euros.
Subventions demandées par l'association pour cette action :

	Budget prévisionnel 2021
Ressources propres	409 €
Ville de Clermont-Ferrand	800 €
Chèques vacances Fédération des Acteurs de la Solidarité	3 167 €
Participation familles	30 €
TOTAL	4 406 €

Au regard du coût du projet, l'association demande une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2020 une subvention exceptionnelle de 500 euros et une subvention complémentaire, en fin d'année, de 500 euros soit un total de 1 000 euros en sachant que l'association avait demandé une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros.

Il est proposé 500 euros pour cette action de l'Atelier Logement Solidaire, au titre de l'année 2021.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 15 OCT. 2021

Pour Le Maire, et par délégation,
L'Adjointe à la Politique Sociale
et à l'Inclusion des personnes âgées
et en situation de handicap,

CLERMONT-FERRAND
ARVERNA CIVITAS NOBILISSIMA

Nicaise JOSEPH.